Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize Juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sonia AUBAULT – Madame Sylviane BERNARD - Madame Virginie COAT – Madame Claudine DUBOIS - Madame Dominique GARDEREAU – Monsieur Kévin GOILOT - Madame Agnès HERVOUET – Monsieur Dylan MARQUET - Monsieur Jean-Luc MICHON – Madame Isabelle REBELO - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIT ABSENTS : Monsieur Emmanuel CHAMPION, Monsieur Jean-François LAMBERT, Monsieur Eric GREBOWIEK, excusés

- ⇨ Monsieur Emmanuel CHAMPION - donnée pouvoir à Madame Virginie COAT
- ⇨ Monsieur Jean-François LAMBERT donnée pouvoir à Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

==========

Date de la convocation : 03 Juillet 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Dylan MARQUET

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Juin 2026**
2. **Décisions du maire**
3. **Tarif des repas cantine et frais de garderie pour la rentrée scolaire 2026/2024**
4. **Mise à disposition de l'intervenant musical pour la rentrée scolaire 2026/2027**
5. **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**
6. **Camping :**
 a. **Actualisation du règlement intérieur du camping**
 b. **Proposition de don d'un mobil-home**
7. **Décision modificative au budget pour intégration dans l'actif du mobil-home**
8. **Proposition de changement du système d'alarme**
9. **Proposition d'équipements pour la salle omnisport**
10. **Convention de servitude avec Enedis pour passage de canalisations souterraines**
11. **Questions diverses**
 a. **Prochaines dates à retenir**

DOSSIER N°1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DOSSIER N°2 – DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

- **donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :**

DATE	OBJET	MONTANT HT
10/07/2026	Buts et équipements complémentaires pour activité Futsal à la salle omnisport – NOUANSPORT	5 660.00 €

DOSSIER N°3 – TARIF DES REPAS DE LA CANTINE ET DES FRAIS DE GARDERIE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026/2027

A. CANTINE – Délib. n°62-03/07-2026

Monsieur le Maire informe que le conseil d'administration de l'Ehpad Gaston Chargé a décidé d'augmenter le tarif de facturation des repas en le passant de 2.86 € à 2.91 € à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Il rappelle les précédentes augmentations :

- Septembre 2023 : le prix du repas facturé par l'Ehpad était passé de 2.50 € à 2.73 €.

Le conseil municipal avait décidé d'augmenter le prix de facturation des repas comme suit :

- 3.50 € par enfant (3.20 € précédemment)
- 4.10 € par adulte (3.85 € précédemment)

- Septembre 2024 : le prix du repas facturé par l'Ehpad était passé de 2.73 € à 2.80 €.

Le conseil municipal avait décidé de ne pas répercuter l'augmentation sur le prix des repas de la cantine.

- Septembre 2025 : le prix du repas facturé par l'Ehpad était passé de 2.80 € à 2.86 €.

Le conseil municipal avait décidé de ne pas répercuter l'augmentation sur le prix des repas de la cantine.

Montant du repas facturé aux familles :

- 3.50 € par enfant
- 4.10 € par adulte

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de maintenir à l'identique le prix de facturation des repas de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026, soit :**
 - **3.50 € par enfant**
 - **4.10 € par adulte**

B. GARDERIE – Délib. n°63-03/07-2026

Monsieur le maire rappelle les tarifs de la garderie actuellement en vigueur :
Tarif horaire : 1.80 €
Avec les plafonnements suivants :

→ Plafonnement de la facturation mensuelle à 80 € par enfant, pour un enfant
→ Plafonnement de la facturation mensuelle à 60 € par enfant, pour deux enfants
→ Plafonnement de la facturation mensuelle à 50 € par enfant, pour trois enfants

Il indique que la précédente augmentation de tarif date de juillet 2023, le tarif horaire était passé de 1.60 € à 1.80 €. Les plafonds n'avaient pas été modifiés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de maintenir à l'identique le prix de facturation de la garderie à compter du 1er septembre 2026, soit :**
 → Tarif horaire : 1.80 €
 → Avec les plafonnements suivants :
 - Plafonnement de la facturation mensuelle à 80 € par enfant, pour un enfant
 - Plafonnement de la facturation mensuelle à 60 € par enfant, pour deux enfants
 - Plafonnement de la facturation mensuelle à 50 € par enfant, pour trois enfants

DOSSIER N°4 – MISE A DISPOSITION DE L'INTERVENANT MUSICAL A L'ECOLE POUR L'ANNEE 2026/2027 – DELIB. N° 64-04/07-2025

Monsieur le Maire rappelle qu'un assistant d'enseignement artistique intervient à l'Ecole depuis de nombreuses années. Cet intervenant est rattaché au personnel de la mairie de Descartes, une convention est signée chaque année avec la Mairie de Descartes, pour sa mise à disposition à l'école d'Abilly.

Il intervient à l'école tous les lundis de 9 heures à 12 heures.

Montant de cette mise à disposition pour l'année scolaire 2025-2026 : 7 862.56 €, pour une mise à disposition du 01/09/2025 au 04/07/2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1993 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°200-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DONNE son accord pour l'intervention d'un assistant d'enseignement artistique à l'école d'Abilly pour l'année scolaire 2026/2027 selon les mêmes conditions**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention relative à sa mise à disposition avec la commune de Descartes**

DOSSIER N°5 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES - DELIB. N° 65-05/07-2025

Monsieur le Maire présente un état émanant du comptable public relatif à la liste des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 27.80 €, correspondant à des repas de cantine impayés par un contribuable sur l'exercice 2022.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Madame la Trésorière de Loches concernant des titres de recette afférent à l'exercice comptable de 2022 dont elle n'a pas pu réaliser le recouvrement,
Considérant que le montant de ces titres de recette irrécouvrables s'élève à la somme de 27.80 € sur le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes afférent à l'exercice comptable de 2022 pour un montant de 27.80 €**
- **DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget de l'exercice 2026**

DOSSIER N° 6 – CAMPING

A/ Actualisation du règlement intérieur du camping

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur du camping actuellement en vigueur date du 4 juin 2019.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'y apporter d'éventuelles corrections, actualisations ou ajouts.

Les membres du conseil municipal décident d'étudier ce dossier en réunion de travail, planifiée le lundi 7 septembre 2026 à 18h00.

B/ Don d'un mobil-home – Délib n° 66-06/07-2025

Monsieur le Maire informe qu'une habitante d'Abilly propose d'offrir son mobil-home à la commune. Celui-ci est actuellement stationné dans un camping en Vendée

Valeur estimative : 3 000 €

Il indique que les frais de transport pour ramener le mobil-homes au camping d'Abilly seront à la charge de la commune
Devis de transport : 1 680.00 € TTC + 500 € de frais de sortie du camping

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **ACCEPTE le don du mobil-home**
- **PREND ACTE de sa valeur estimative pour un montant de 3 000 €**
- **DONNE SON ACCORD pour régler les frais de sortie du camping pour un montant de 500 € et les frais transport du mobil-home pour un montant de 1 680.00 €**

DOSSIER N° 7 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET POUR INTEGRATION DU MOBIL-HOME DANS L'ACTIF – DELIB. N° 67-07/07-2026

Suite à l'acceptation du don d'un mobil-home, monsieur le Maire informe qu'il convient de l'intégrer dans l'actif de la commune.

Cette intégration nécessite une décision modificative au budget en section d'investissement :

Opération 86 – Camping
Dépenses : art. 2138 : 5 180 €
Recettes : art. 10251 : 5 180 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus.**

DOSSIER N° 8 – PROPOSITION DE CHANGEMENT DU SYSTEME D'ALARME

Monsieur le Maire informe qu'il va être prochainement nécessaire de remplacer le système d'alarme, certaines pièces devenant obsolètes.

Des devis ont été demandés à deux entreprises :

	NEXECUR				VERISURE			
Lieu	Achat		Location	Frais installation	Achat		Location	Frais installation
	Coût ACHAT matériel HT	Abonnement télé-surveillance HT	Matériel et télé-surveillance HT		Coût ACHAT matériel HT	Abonnement télé-surveillance HT	Matériel et télé-surveillance	
ECOLE MATERNELLE	899.00 €	34.50 €	45.00 €	199.00 €				
MAIRIE	1 649.00 €	34.50 €	71.50 €	199.00 €	885.50 €	71.00 €		
BIBLIOTHEQUE					273.00 €	67.00 €		
SERVICE TECHNIQUE					685.00 €	67.00 €		
			Total Vérisure		**1 843.50 €**	**205.00 €**		
			Proposition du 24/06/2026		**1 543.00 €**	**186.00 €**	**+ 6 mois d'abonnement à 50 %**	

Ce dossier sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

DOSSIER N° 9 – PROPOSITION D'EQUIPEMENTS POUR LA SALLE DE SPORT

Monsieur le maire informe que l'association pratiquant du futsal dans la salle omnisport envisage d'organiser un championnat et d'accueillir des rencontres

Pour cela, il serait nécessaire que la salle soit équipée de buts et le responsable de l'association sollicite la commune pour l'acquisition de ces équipements.

Un devis pour la fourniture de buts de handball a été demandé, ainsi que divers matériels complémentaires. Ce devis a été validé le 10 Juillet, les travaux d'installation du matériel sont prévus en octobre prochain.

DOSSIER N° 10 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES – DELIB. N° 68-10/07-2026

Monsieur le maire informe que, dans le cadre d'un besoin de raccordement électrique pour un projet de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles situés sur la commune, Enedis projette de faire passer une ligne électrique souterraine. Cette ligne passera sur deux parcelles appartenant à la commune d'Abilly, les parcelles ZY 17 et ZY 19.

Enedis sollicite l'instauration d'une convention de servitude pour l'implantation de cette ligne sur les deux parcelles concernées.

Objet : passage de 3 canalisations souterraines dans une bande de 3 m de large et sur une longueur de 145 mètres environ

Parcelles concernées : ZY17 et ZY19

Durée : durée de vie des ouvrages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 14 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE la constitution d'une servitude pour le passage d'une ligne électrique en canalisation souterraine sur les parcelles cadastrées ZY17 et ZY 19 au profit de ENEDIS, sise 4 Place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette servitude.**

DOSSIER N° 11 – QUESTIONS DIVERSES

a) Prochaines dates à retenir :
Cérémonie commémorative du maquis Conty Freslon : samedi 25 Juillet
Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 23 septembre 2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Approuvé le 23 Septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Dylan MARQUET

MAIRIE D'ABILLY
I. & L.

Le Maire,
Christophe DUJON

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sonia AUBAULT – Madame Sylviane BERNARD - Madame Virginie COAT – Madame Claudine DUBOIS - Madame Dominique GARDEREAU – Monsieur Kévin GOILOT - Madame Agnès HERVOUET – Monsieur Dylan MARQUET - M. Jean-Luc MICHON – Madame Isabelle REBELO - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIT ABSENTS : Monsieur Emmanuel CHAMPION, Monsieur Jean-François LAMBERT, Monsieur Eric GREBOWIEK, excusés

- ⇨ Monsieur Emmanuel CHAMPION - donnée pouvoir à Madame Virginie COAT
- ⇨ Monsieur Jean-François LAMBERT donnée pouvoir à Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

==========

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 Mai 2026	Dossier n° 1	
Décisions du maire	Dossier n° 2	
Tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2026/2027 1. Cantine : maintien 2. Garderie : maintien	 Délib. n° 62-03/07-2026 Délib. n° 63-03/07-2026	 Approuvée Approuvée
Mise à disposition de l'intervenant musical à l'école pour la rentrée 2026/2027	Délib. n° 64-04/07-2026	Approuvée
Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Délib. n° 65-05/07-2026	Approuvée
Camping : A/ Règlement intérieur du camping B/ Proposition de don d'un mobil-home	 Dossier n° 7 Délib. n° 66-06/07-2026	 Approuvée
Décision modificative au budget	Délib. n° 67-07/07-2026	Approuvée
Proposition de changement du système d'alarme	Dossier n° 8	
Proposition d'équipements pour la salle omnisport	Dossier n° 9	
Convention de servitude avec Enedis pour passage de canalisations souterraines	Délib. n° 68-10/07-2026	Approuvée
Questions diverses : a) Prochaines dates à retenir	Dossier n° 11	

Fait à Abilly, le 16 JUILLET 2026

Le secrétaire de séance,
Dylan MARQUET

MAIRIE D'ABILLY I. & L.

Le Maire,
Christophe DUJON